



Mesdames et Messieurs les représentants
des parents d'élèves

Crolles, le 14 septembre 2017

N/Réf : FG/AF/SV/2017-03586

Objet : Transport

Affaire suivie par A. Fabry

Madame, Monsieur,

Comme je m'y étais engagé, je tenais à vous tenir informé des suites données à nos échanges avant que les propositions relatives à la tarification du réseau de transport du Grésivaudan TouGo ne soient examinées par les conseillers communautaires. Je tenais tout d'abord à vous remercier de votre disponibilité et de la qualité de nos échanges lors des deux rencontres que nous avons organisées. Elles témoignent de votre engagement et de la volonté commune que nous avons de mettre en place les politiques les plus justes et les plus efficaces pour les habitants du Grésivaudan. Plus que cela, et j'espère que vous le constaterez dans les lignes qui vont suivre, ces échanges ont permis de faire évoluer la structure même de la grille de tarification qui sera proposée aux conseillers communautaires.

Avant de vous présenter ces évolutions, je souhaitais revenir sur le cadre général dans lequel elles se placent. Le Grésivaudan est compétent en matière de mobilité et a mis en place une Délégation de Service Public pour la gestion des transports collectifs dévolue à un regroupement de 4 entreprises : GR4. Le budget de la délégation de service public est de 12 millions d'euros, financées par une dotation du conseil départemental, par le versement transport des entreprises, par une part du budget général de la communauté de communes et par les recettes des usagers. Les évolutions des dotations de l'Etat et la nécessité d'investir pour le développement du territoire ont amené Le Grésivaudan à vouloir rééquilibrer la part de chacun dans ce financement, tout en cherchant à optimiser les coûts et à recentrer notre action sur les transports au quotidien. Cette recherche d'efficacité nous a amené à constater que la gratuité des transports scolaires avait un effet secondaire extrêmement coûteux : sur les 6000 élèves inscrits, seuls 3000 l'utilisent quotidiennement. Or, nous devons profiler notre flotte de cars à hauteur des inscrits, ce qui génère un surcoût budgétaire important. C'est ce qui nous a conduit à proposer la fin de la gratuité, afin d'établir un engagement plus fort des inscrits et éviter ces surcoûts inutiles.

Ces éléments ont conduit les conseillers communautaires à se prononcer lors d'un séminaire et lors du conseil communautaire de juin pour retenir certains principes de rationalisation des dépenses (travail sur la pertinence des lignes et la desserte du samedi,





réaffirmation du caractère occasionnel du TAD, tarification spécifique des lignes saisonnières...) et d'optimisation des recettes (restructuration de la gamme tarifaire, tarif minimal d'abonnement annuel de 40€...) pour atteindre un équilibre du budget annexe mobilité (hors grands investissements) en 2019.

Les échanges que nous avons eus et votre proposition d'un abonnement scolaire spécifique m'amèneront donc à proposer au conseil un abonnement scolaire d'un montant de 40€ à l'année, représentant 4€ par mois, pour bénéficier d'un aller/retour par jour sur le trajet domicile-école/collège/lycée. Cet abonnement ne donnera pas accès à l'ensemble du réseau *TouGo*, ni au réseau *Transisère* sur notre territoire.

A côté de cet abonnement, nous proposerons un abonnement au réseau *TouGo* destiné aux moins de 26 ans, qui coûtera de 40 à 130€ par an, selon une tarification sociale reposant sur le quotient familial. Cet abonnement donnera accès à tout le réseau *TouGo* (hors TAD) ainsi qu'au réseau *Transisère* sur notre territoire. Parallèlement, pour les plus de 26 ans, la tarification s'établira également selon le quotient familial. Cette tarification sociale est une nouveauté que nous souhaitons introduire pour plus de justice sociale dans notre territoire.

Pour tous ces abonnements, un paiement en plusieurs fois, voire une mensualisation, sera proposée, permettant d'en répartir le coût pour une famille et d'éviter que celui-ci ne vienne trop fortement impacter la période de rentrée.

A côté de cette grille, et comme nous l'avons évoqué lors de nos échanges, le TAD sera accessible uniquement en achetant au conducteur un ticket unitaire à 1 €. Les lignes touristiques (ex. *skibus*) relèveront d'une tarification particulière.

Au-delà du tarif, la question de la qualité du service est essentielle et, comme vous nous l'avez demandé, nous mettrons en place, chaque année et par secteur, une réunion quadripartite élus/délégué/parents d'élèves/éducation nationale pour faire un point sur la qualité et la pertinence du service dans chaque secteur.

J'espère que ces évolutions, auxquelles vous avez pris une part active, seront comprises par chacun et permettront de faire fonctionner un transport public de qualité en optimisant les coûts.

Je reste à votre écoute et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la communauté de
communes Le Grésivaudan



Francis GIMBERT

